Courrier n° 30
Société d'Histoire de Brissac et de Quincé

Chœur et Vitraux de Saint-Vincent
1792 - 1865

Sources :

- Archives départementales de Maine-et-Loire, Fonds du duché de Brissac ;
- Archives diocésaines, P 1418 ;
- Bnf, fonds Gallica, coll. Roger de Gaignières ;
- Archives municipales de Brissac-Quincé, série M ;
- Gautier Charles, *Histoire de Brissac, de son château et des familles qui l'ont possédé*, Angers, 1919 ;
- Urseau Charles, *Les vitraux de la Renaissance en Anjou*, Paris, 1905 ;
- Asseray Nicolas, *Étude patrimoniale de Brissac (Maine-et-Loire) : la ville et son château (XV^e^ – XVII^e^ siècles)*, Université François-Rabelais de Tours, master sciences humaines et sociales, mention sciences historiques, spécialité Histoire de l'art, dir. Alain Salamagne, 3 tomes, 2015-2016 ;
- Guy Masson le Goff, *Essai sur le mausolée des ducs de Brissac*, texte dactylographié d'une conférence tenue à Brissac le 8 novembre 2002 (Fonds documentaire Bernard Faure) ;
- Cartes postales : fonds Pierre Moreau.

Quel était l'aspect du chœur de Saint-Vincent au début du XIXe siècle ? Tel est l'objet de la question du jour. L'église est un objet de recherche important vu le rôle majeur que ce monument a joué dans l'histoire locale, y compris pendant la Révolution.

Les vitraux de l'abside

La grande fenêtre située au fond du chœur avait été murée lors du rétablissement du culte (suite au Concordat, 15 juillet 1801), selon une remarque incluse dans le compte-rendu de la délibération du Conseil de fabrique du 15 avril 1855. Une seule des trois verrières de l'abside ? À priori, oui. Le texte dit : « la réouverture de cette fenêtre fort belle en elle-même, et entièrement garnie de vitraux (…), ne peut que contribuer à l'embellissement de l'église en lui rendant quelque chose de sa physionomie première ». Il s'agit du vitrail de la Crucifixion. Les deux vitraux qui entourent la baie centrale étaient donc restés éclairés par la lumière. Que représentaient-ils ? Mystère ! Le compte-rendu de 1855 évoque, pour l'abside, des « vitraux historiés », endommagés, et qui devaient être réparés. Pour moi, le mystère demeure car, si le vitrail central fut effectivement réparé par le vitrier angevin Thierry (1856), et remis en place, les deux autres ont été remplacés par ceux de saint Sébastien (1859) et de saint Vincent (1865) que l'on voit toujours aujourd'hui. On ne sait donc rien des deux vitraux d'origine.

Le chœur de Saint-Vincent (1807)

Revenons au murage de la grande fenêtre pendant le ministère de Pierre Jacquesson, curé de la paroisse (décédé en 1823). Quelle avait été la raison de ce murage ? « À ce qu'il paraît », écrit l'abbé Cesbron dans le registre cité ci-dessus, « par suite de l'exhaussement du sol et de l'application à la muraille du maître-autel ». C'est donc la construction du grand autel au fond de l'abside, contre le mur, qui provoqua la fermeture de cette grande fenêtre, un autel détruit quelques décennies plus tard.

Il faut se représenter la configuration du chœur à cette époque lointaine : la balustrade fermant le chœur (sainte table), la partie centrale de cet espace (là où se situe aujourd'hui l'autel à la romaine, en gros) occupée par les restes du monument funéraire de René de Cossé et de son épouse, Charlotte Gouffier, et tout derrière, contre le mur de l'abside, le maître-autel surmonté d'ornements architecturaux pour accentuer sa monumentalité, une structure ornementale qui avait obligé à murer la belle verrière de la Crucifixion. Le sol avait été exhaussé de manière à ce que les fidèles puissent mieux voir le célébrant. Je n'ai pas trouvé le dessin de cette construction.

Enfeu de Cossé

Qu'en était-il alors de l'enfeu familial de Cossé situé dans le chœur ? Au commencement de la Révolution, huit membres de la famille seigneuriale étaient inhumés dans le chœur, la dernière sépulture (Jean-Paul Timoléon de Cossé) étant toute récente (1780) (cf. G. Masson le Goff, ne donne pas ses sources). Ils n'y sont plus le 11 août 1792 quand le duc Louis-Hercule prisonnier à Orléans écrit son testament (quelques semaines avant sa mort) : les « circonstances », écrit-il, « ont fait sortir de leur ancienne sépulture » « les tombeaux et les cadavres » de ses pères (AD Maine-et-Loire, fonds du duché de Brissac). Le régisseur Urbain Versillé, dès les premiers troubles, avait fait transporter les cercueils dans les souterrains du château (cf. Charles Gautier, p. 449) ; les tombeaux (les gisants) avaient été également été déplacés dans l'enceinte castrale. Le duc, inquiet du sort réservé aux cendres de ses ancêtres, demande dans son testament de « les placer au haut de la vigne de Quincé » (dans le parc) et que soit construit une pyramide pour les recueillir. En fait, en 1807, quand le maître autel se construit, les restes mortuaires n'étaient plus dans le château, mais avaient été déplacés pendant la période du séquestre du domaine de Brissac, un domaine qui était destiné à être vendu au profit de la République. Ils étaient alors dans le cimetière de la ville (cf. Charles Gautier, cimetière La Colombe).

Boudan Louis, *Tombeau de Marbre au milieu du Chœur de la paroisse // Ce tombeau est de René de Cossé, comte de Blois* (dessin) 1695 (BnF Gallica)

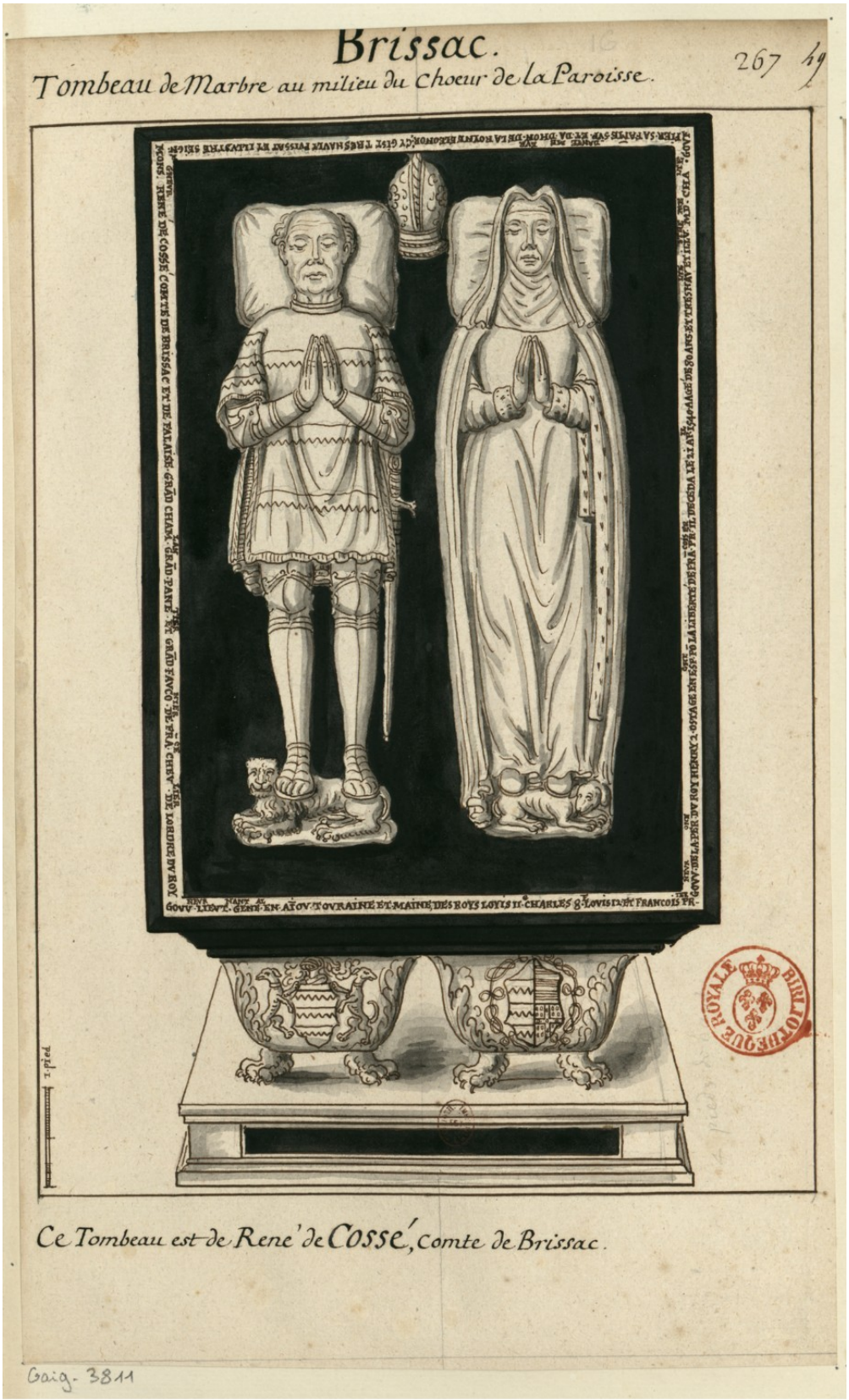

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Le maître-autel (1807)

Il n'est pas question en 1807 d'occuper et de récupérer l'espace de l'ancien enfeu de la famille de Cossé. Le jeune duc Augustin est déjà tout occupé à remplir le devoir filial et sacré que lui a confié son grand-oncle Louis-Hercule : construire le monument demandé dans le parc (un mausolée, en fait, comme on sait, en 1808-1809). Alors, pourquoi laisser vide l'espace central du chœur ? Le registre de la fabrique est muet sur ce sujet.

C'est donc contre le mur que fut construit le maître-autel. L'entrepreneur Le Breton (ou Breton) reçut 200 francs le 28 septembre 1807 pour « le commencement » des travaux (cf. premier registre de la fabrique). Et quelques mois plus tard, de la part du duc, six francs pour la pose de la première pierre de la « bâtisse du maître-autel de Brissac » (AD Maine-et-Loire, Fonds du duché de Brissac)

Mais le registre de la fabrique ne dit pas grand-chose de plus, sans doute à cause du conflit qui opposa le maire et le curé à propos de cet autel : René Bascher (maire) était très opposé à cette construction, préférant garder l'argent pour la toiture et le clocher en piteux état. Or la règlementation était en faveur du curé : l'édifice, municipal (cf. l'avis du Conseil d'État en date du 2 pluviôse an XIII (22 janvier 1805) « confirmé par sa majesté l'empereur » qui dit que les églises et presbytères doivent être considérés comme propriétés communales, selon Jacquesson (cf. AMBQ, M) était à la charge de la commune pour le gros œuvre et l'extérieur, l'intérieur étant sous la responsabilité de la fabrique. Le curé Jacquesson, qui s'appuyait aussi sur une ordonnance épiscopale de Montault-des-Isles, ne céda pas. Ce qui nous prive d'informations : par astuce sans doute, les comptes de la fabrique sont muets sur le paiement de l'autel, ce qui enlevait au maire tout argument pour s'opposer aux travaux… Il est possible aussi que l'autel fût payé en partie par Augustin de Cossé très actif dans tous les travaux restructurant les communes de Brissac et de Quincé (voir par ex. la montée du Tertre). En 1808 cependant, la fabrique puisa dans sa caisse pour équiper le bel autel tout neuf de six beaux chandeliers (346 francs, sans compter le transport ; ce sont eux certainement que l'on voit encore sur les cartes postales de l'intérieur de l'église, vers 1910). C'est René Pannetier qui exerçait cette année 1808 la fonction de marguiller.

Brissac / Intérieur de l'église (s.d.) (vers 1900) Fonds Pierre-Moreau

Revenons encore une fois au compte rendu de la délibération du Conseil de fabrique du 15 avril 1855. Parmi les attendus du Conseil pour justifier sa décision d'enlever la maçonnerie qui murait la grande fenêtre, il y a celui-ci : « l'espèce de frontispice, ou couronnement triangulaire qui marque cette fenêtre n'a plus aucune signification depuis le rapprochement de l'autel vers le transept (en 1828), et n'est d'ailleurs aucunement en rapport avec le style de l'édifice ». Qu'en était-il de ce couronnement triangulaire, sorte de fronton orné marquant la fenêtre, qui n'avait plus de signification depuis que l'autel avait été déplacé ? J'imagine qu'un élément du décor du grand autel était resté en place depuis bientôt trente ans, tout en haut de l'espace muré de la verrière, alors que l'autel au-dessous avait été enlevé. C'est une hypothèse…

L'autel à la romaine, 1828 (autel non adossé)
Le déplacement de l'autel au milieu du chœur en 1828 pose encore tout une série de questions. La situation concrète de 1828, le vœu du curé Dupé, et ceux des paroissiens sont, quant à eux, bien clairs. Voici l'adresse bien solennelle (cf. premier registre de fabrique aux Archives diocésaines) que fit l'abbé devant le Conseil de fabrique, je suppose le dimanche de quasimodo (dimanche suivant Pâques, date fixée par le décret du 30 décembre 1809 pour la réunion ordinaire et obligatoire des conseils de fabrique) : « M. le

desservant a observé que le Grand Autel de l'église de Brissac n'était pas convenable pour l'édifice, qu'il est d'ailleurs salpêtré, et qu'un peu plus tard, on serait obligé de le faire refaire, soit pour la même forme, soit à la romaine ou autrement ; que la nef est d'une étendue assez grande en longueur pour empêcher une grande partie des assistants de bien entendre les prêtres ; que beaucoup des habitants de cette paroisse désirent depuis longtemps un autel d'une forme à la romaine (*i.e.* non adossé), et que plusieurs d'eux, bienfaiteurs de cette église, offrent des dons manuels pour venir au secours de la fabrique. » Le Conseil accepta la proposition du curé Dupé de construire le nouvel autel, à la majorité des voix. Il n'est guère difficile d'imaginer la situation du prêtre célébrant : il disait la messe le dos tourné à l'assistance ; il était éloigné des fidèles par le vaste chœur où il n'y avait plus de tombeau ; et, en plus, il se trouvait dans l'obscurité de la verrière murée. Et le célébrant avait derrière lui une église remplie de paroissiens que la fabrique avait bien du mal à loger. L'impression d'isolement du prêtre devait être bien forte.

Vous avez sans doute relevé que la décision d'abandonner le grand autel adossé au mur de l'abside se fit à la majorité des voix. Il faut donc supposer qu'il y eut des voix opposées. L'idée de poser le nouvel autel à l'emplacement de l'ancien tombeau a dû faire grincer quelques dents. Jusqu'à la Révolution, l'église Saint-Vincent avait des aspects d'église seigneuriale avec les sépultures des commanditaires du monument (René et Charlotte, son épouse) et de plusieurs autres membres de la famille, dont leur fils Philippe de Cossé, évêque de Coutances. Reconfigurer l'espace central pour y placer l'autel, c'était faire l'abandon de plus de 300 ans d'histoire. Mais ce qui n'était sans doute guère possible en 1807 (les événements révolutionnaires étaient très proches) l'était désormais en 1828, sauf pour quelques-uns. Certes, en cette année 1828, le mausolée était bien construit, mais les restes mortuaires des membres de la famille de Brissac étaient toujours inhumés au cimetière ; ils ne rejoindront le monument qu'en 1873 (cf. Masson le Goff).

Boudan Louis, *Phillipe de Cossé // Tombeau de pierre & de marbre contre le mur à gauche dans la Sacristie de l'Eglise de Brissac en Anjou* [dessin] 1695 (- Bouchot (Henri), Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés aux départements des Estampes et des Manuscrits, Paris, 1891, 2 vol., n. 3815) (Gallica)

Grands travaux : 1855 – 1865

C'est un moment important de l'histoire de l'édifice, celui où le chœur va prendre l'aspect que nous lui connaissons. Sauf l'enlèvement de la balustrade qui se fera beaucoup plus tard.

La fabrique de la paroisse a désormais les moyens d'embellir le chœur : « considérant (compte-rendu du 15 avril 1855) que le chœur fort sombre a besoin d'être éclairé et que la réparation de ces vitraux historiés ne peut être que fort louable au point de vue de l'art, et ne doit pas entrainer une dépense trop considérable, vu d'autre part les ressources de

la fabrique dont le boni, constaté par le dernier compte, et les prévisions du budget ne sera pas entièrement absorbé par cette restauration :
Le Conseil, pour ces motifs, approuve et demande la réouverture de la susdite fenêtre et le raccord de ses vitraux ; en priant de confier le travail à des mains intelligentes, et vote à cette occasion et pour cet emploi une somme de 400 frs. »
En fait, il faudra beaucoup plus que 400 francs pour rétablir la verrière de la Crucifixion. Elle ne fut pas d'ailleurs entièrement sauvée, puisque la base fut refaite par les ateliers Thierry, ce qui saute aux yeux encore aujourd'hui quand on veut bien l'observer. Mais suffisamment quand même pour qu'elle soit classée aux monuments historiques, et ainsi protégée. Quant aux deux verrières latérales, très belles aussi, l'une (saint Sébastien) fut donnée par la famille Moreau (Camille Moreau était membre de la fabrique), l'autre par la fabrique elle-même (cf. Charles Gautier)
La lumière était revenue dans le chœur de Saint-Vincent.
Marcel Grandière, 22 novembre 2018